



**BULLETIN D'INFORMATION**  
N° 162 — avril 2016

## **19 MARS 1962 / 19 MARS 2016 : LE MÊME OUTRAGE**

© Crédit photo : Mafa

**Maison des  
Agriculteurs et des Français  
d'Afrique du Nord**

95 rue d'Amsterdam  
75008 Paris  
Tél : 01 45 26 29 33  
Fax : 01 40 16 91 91

Mail : [mafa.pn@orange.fr](mailto:mafa.pn@orange.fr)

Site internet : [www.mafa-pn.fr](http://www.mafa-pn.fr)

### **SOMMAIRE**

**P2 / Édito**

**P3 / Actualités de la MAFA**

- > Discours de M. François Hollande
- > Message de M. Abdelaziz Bouteflika
- > Déclaration de M. Nicolas Sarkozy
- > Communiqué de Mme Marine Le Pen
- > Déclaration de M. Boualem Sansal
- > Pétition de Valeurs Actuelles
- > Courrier de la MAFA à M. Bruno Retailleau, président du groupe Les Républicains au Sénat
- > Réponse de M. Bruno Retailleau à la MAFA
- > Question écrite au gouvernement déposée par le député de l'Hérault M. Elie Aboud
- > Question écrite au gouvernement déposée par Mme le sénateur des français établis hors de France Mme Christianne Kammermann

**P15 / Courrier des lecteurs**

**P16 / Nécrologie**

**P19 / Rubrique culturelle**

**P25 / Rubrique juridique**



## ÉDITO

### *L'état de toutes les urgences*

Jean-Félix Vallat

La France vit actuellement dans le régime de l'état d'urgence institué par la loi du 3 avril 1955.

Ce retour à une législation vieille de 61 ans interpelle douloureusement la mémoire des rapatriés. En effet la loi de 1955 fut une réponse au terrorisme sévissant dans l'Algérie encore française où « la terreur s'est implantée, la peur a fermé les bouches et figé les visages » (Jacques SOUSTELLE). Cette peur étreint actuellement les français de l'hexagone face à des adversaires qui ressemblent à ceux de 1955 en ce qui concerne les pratiques de massacre de masses mais qui diffère en ce qui a trait à l'idéologie : le nationalisme algérien panarabe nassérien teinté de djihadisme avant, le califat universel aujourd'hui, avec pour les deux époques, la place de l'islam dans la République. Ce rapprochement dans le temps devrait permettre une prise de conscience des français sur ce qu'ont subi leurs compatriotes d'Algérie alors que l'accueil des rapatriés par la métropole fut souvent expéditif et sans fraternité.

Malheureusement les pouvoirs publics ne tirent toujours pas les conclusions nécessaires du malaise de la population rapatriée devant les discriminations qui l'affectent.

En premier lieu, le chef de l'Etat a participé pour la première fois de l'Histoire à la commémoration du 19 mars en utilisant le prétexte de la consécration législative de cette date mortifère pour les rapatriés.

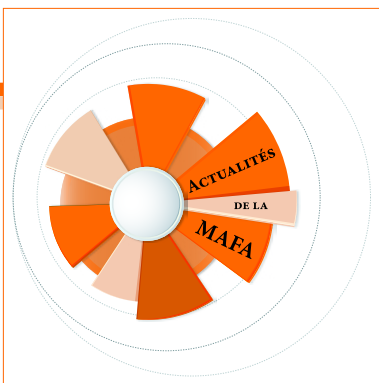
Le discours de François HOLLANDE devant les colonnes du Quai Branly (lire page 3), s'il reconnaît les atrocités commises sur les populations civiles postérieurement au 19 mars, passe dramatiquement sous silence la non-application des accords d'Evian par l'Algérie au seul détriment des français rapatriés. Quant au message de M. BOUTEFLIKA à cette occasion (lire page 6), modèle de discours stalinien, manipulateur et falsificateur de la vérité historique ainsi que de la situation actuelle de l'Algérie, on croit rêver ! Lire également les réactions de M. SARKOZY et de Mme Marine LE PEN pages 8-9. L'analyse de M. Boualem SANSAL, page 10, est également intéressante.

En second lieu le gouvernement français reste toujours inerte face aux légitimes revendications des rapatriés :

- pas de représentation au sein du conseil d'administration de l'ONAC, leur nouvelle autorité de gestion, alors que les autres ressortissants de l'office y siègent,
- la commission promise par M. François HOLLANDE en matière d'indemnisation n'est toujours pas mise en place,
- la réouverture par l'ONAC de quelques dossiers de réinstallés surendettés ne procède d'aucune définition d'une doctrine de l'administration
- pas de création d'une commission mixte franco-algérienne sur les civils européens disparus en Algérie, alors qu'une telle instance existe concernant les militaires français disparus et les civils algériens disparus.

Bref, la situation actuelle des rapatriés, comme celle existait qui lors de la guerre d'Algérie relève de l'état d'urgence.

Les rapatriés qui ont la mémoire longue ne demeureront pas inertes lors des prochaines échéances électorales et soyez persuadés que la MAFA sera à la pointe de tous ces combats.



# ACTUALITÉS DE LA MAFA

## DISCOURS DE M. FRANÇOIS HOLLANDE



### Discours lors de la journée nationale du Souvenir Algérie-Maroc-Tunisie

**Publié le 19 Mars 2016**

*Paris – Samedi 19 mars 2016*

Mesdames, Messieurs les ministres,  
Madame la maire de Paris,  
Mesdames, Messieurs les parlementaires et élus,  
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs les présidents d'associations,

Mesdames et Messieurs,

Il y a cinquante-quatre ans aujourd'hui, le cessez-le-feu était proclamé en Algérie en application des accords d'Evian. Après huit années d'une guerre douloureuse, les peuples français et algérien allaient chacun s'engager dans un nouvel avenir, dans de nouvelles frontières, dans de nouveaux rapports de part et d'autre de la Méditerranée.

Le 6 décembre 2012, j'ai promulgué comme président de la République la loi qui proclame le 19 mars « journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ». Et je tenais aujourd'hui à donner une traduction à cette loi.

Le 19 mars est une date de l'Histoire, elle marque l'aboutissement d'un processus long et difficile de négociations pour sortir d'une guerre de décolonisation qui fut aussi une guerre civile. La signature des accords d'Evian fut une promesse de paix mais elle portait aussi en elle, et nous en sommes tous conscients, les violences et les drames des mois qui ont suivi. Le 19 mars 1962, ce n'était pas encore la paix, c'était le début de la sortie de la guerre dont l'Histoire nous apprend qu'elle est bien souvent la source de violence, ce qui fut tragiquement le cas en Algérie avec des représailles, des vengeances, des attentats et des massacres.

Néanmoins, le 19 mars annonce la fin du conflit et c'est pourquoi ce sont les mémoires de toutes les victimes qui sont reconnues.

Il y a le 19 mars des Algériens qui s'étaient battus pour l'indépendance de leur pays, laquelle sera proclamée le 3 juillet.

Il y a le 19 mars des appelés qui venaient d'effectuer parfois plus de deux ans de service en Algérie et pour lesquels cette date signifiait la certitude du départ, du retour dans l'Hexagone.

Il y a le 19 mars de l'Armée Française qui voyait bientôt s'achever une guerre qui n'avait jamais dit son nom et qui l'avait profondément déchirée.

Il y a le 19 mars des Français d'Algérie qui se souviennent de cette date comme d'un jour de détresse car signifiant la fin d'un monde, en tout cas de leur monde et le départ d'une terre qu'ils considéraient comme la leur.

Il y a le 19 mars des troupes supplétives de l'Armée Française, les Harkis, pour lesquelles le cessez-le-feu était lourd de menaces, pour eux et pour leurs familles et qui ont été dramatiquement abandonnés par la France comme je l'ai reconnu le 25 septembre 2012.

Il y a le 19 mars des Français de métropole qui avaient vécu au rythme des troubles pendant huit ans et qui, le 8 avril 1962, approuvèrent par plus de 90% de suffrages le contenu des accords d'Evian, voulus par le Général de GAULLE et fruits d'un long processus.

La Guerre d'Algérie aura duré huit ans, de la Toussaint de 1954 aux tragédies d'Oran de juillet 1962. Elle était la dernière page de l'histoire de l'empire colonial français. De 1830 à 1962, d'abord en Algérie puis dans le reste de l'Afrique et en Extrême-Orient, la France a construit un système injuste car fondé sur l'inégalité des conditions, des statuts et des droits, le système colonial qui niait les aspirations des peuples à décider d'eux-mêmes.

Un régime d'exploitation des ressources de ces territoires mais où aussi, des hommes et des femmes s'attachaient sincèrement à vouloir apporter le progrès. Je pense à ces instituteurs, ces médecins, ces commerçants, ces agriculteurs, ces fonctionnaires qui se sont attachés à mettre en valeur ce que l'on appelait alors la France d'outre-mer.

<http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-lors-de-la-journee-nationale-du-souvenir-algerie-maroc-tunisie/>

Pendant toutes ces années, des liens humains se sont créés, se sont formés avec une solidarité dans les épreuves. Aussi lorsque la France fut attaquée en 1914 comme en 1939, c'est côte à côte que les soldats de métropole, l'armée d'Afrique et les troupes coloniales ont versé le sang, leur sang, pour défendre la patrie en danger. De Douaumont à Monte Cassino, ces combattants de toutes origines ont alors défendu les mêmes principes, y compris celui de l'émancipation et c'est pourquoi la France leur rend toujours hommage lorsqu'elle commémore les deux guerres mondiales.

Mais le système colonial contenait en lui-même sa propre fin.

La Seconde Guerre mondiale et surtout la libération a levé une espérance irrésistible pour l'émancipation des peuples et rendait inéluctable la décolonisation. Et faute d'avoir pleinement compris ce processus, ce mouvement de l'Histoire, la IV<sup>e</sup> République en paya lourdement le prix. La guerre d'Indochine n'était pas achevée que débutaient les troubles en Tunisie et au Maroc. Ils aboutiront en 1956 à l'indépendance de ces deux pays qui sont aujourd'hui des pays amis et nous saluerons avec cette année le 60<sup>ème</sup> anniversaire de leur accession à la pleine souveraineté.

Et puis il y a ce 1<sup>er</sup> novembre 1954. Le début de la guerre d'Algérie. Huit années terribles. Huit années qui ont vu le déplacement de millions de gens, huit années de combats, d'attentats, d'exactions, d'enlèvements, de tortures et de répressions qui ont causé la mort de plusieurs centaines de milliers d'Algériens et de plusieurs dizaines de milliers de Français, soldats qui étaient partis mobilisés appelés, rappelés parce que c'était leur devoir. Huit années d'une guerre qui, longtemps, comme je l'ai dit, n'a pas osé dire son nom mais en contenait toutes les horreurs. Huit années qui ont profondément marqué la France et même provoqué un changement de République. Huit années qui ont endeuillé aussi terriblement l'Algérie. Huit années qui ont déchiré de nombreuses familles d'un côté ou de l'autre de la Méditerranée.

C'est vrai que jamais aucune date ne pourra résumer à elle seule la variété de ces situations. C'est pourquoi la France en a officiellement dédié trois au souvenir de cette période : le 19 mars, le 25 septembre, le 5 décembre puisque c'était le jour de l'inauguration de ce Mémorial, je voulais le rappeler.

Le sens de la journée nationale du 19 mars, c'est de rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Le sens de la journée nationale du 19 mars, c'est d'honorer toutes les douleurs et de reconnaître toutes les souffrances.

Celle des appelés du contingent, des militaires de carrière, des membres des forces supplétives ou assimilées, des forces de l'ordre originaires de métropole, un million et demi de jeunes soldats envoyés de l'autre côté de la Méditerranée, 60 000 furent blessés, près de 30 000 ne sont jamais revenus, tués ou disparus. J'ai une pensée pour eux en cet instant, oui.

C'est aussi les souffrances des civils de toutes origines, de toutes confessions, victimes d'exactions, fauchées par un attentat ou assistant, impuissants, à la destruction de leur maison, de leur village. Les souffrances aussi des Français d'Algérie exilés, rapatriés dans la hâte, privés de tout, de leurs biens, mais surtout de leurs racines.

Souffrances des Harkis, pourchassés en Algérie, abandonnés par la patrie qui les avait appelés, accueillis dans des conditions indignes en France avant que notre pays ne reconnaisse leur sacrifice et ne leur apporte la réparation à laquelle ils ont droit.

Drame aussi des disparus, de ces hommes, de ces femmes-là aussi de toutes origines dont la trace s'est perdue dans la guerre. Je sais à quel point cette question est douloureuse pour les familles concernées. La France et l'Algérie travaillent ensemble pour continuer à lever le voile sur le sort de ces victimes.

Enfin, je pense aussi aux immigrés qui étaient en France durant la guerre d'Algérie et qui ont vécu à distance une guerre qui les déchirait ; ils ont alors connu la suspicion, parfois la répression la plus brutale comme le 17 octobre 1961.

54 années après la guerre d'Algérie, cette mémoire ou plutôt ces mémoires demeurent encore vives. Derrière chacune d'entre elles, il y a une famille, il y a des survivants, il y a des descendants, il y a une plaie qui ne s'est jamais complètement refermée, d'où le sens aussi de cette cérémonie de rappeler toutes les mémoires pour les réconcilier.

Cette mémoire, elle vit aussi dans des lieux. A Marseille qui était le port de départ des appelés du contingent pour l'Algérie, le port d'arrivée des rapatriés à partir de 1962. Le souvenir vit aussi dans des centaines de villes de France dont les habitants ont en partage l'Algérie. La mémoire vit aussi à travers des monuments qui ont été édifiés : à Sète où a été bâti le mémorial en hommage aux Héraultais morts pour la France dans des combats d'Afrique du Nord et dans la guerre d'Algérie ; à Montredon-Labessonnié dans le Tarn qui accueille un mémorial aux victimes d'Afrique du Nord morts pour la France construit symboliquement avec des pierres venues de tous les départements.

Il y a en France 4.000 lieux, places ou rues qui portent la date du 19 mars 1962.

Cette mémoire vit enfin à travers tous les enfants de ces millions de Français dont les racines étaient en Algérie mais aussi au Maroc, en Tunisie et qui apportent aujourd'hui cet héritage dans le creuset national.

D'où l'enjeu de la paix des mémoires pour les reconnaître toutes et n'en occulter aucune. Pour faire du souvenir douloureux de la guerre d'Algérie qui a divisé et meurtri, un facteur de réconciliation et de rassemblement. Pour rappeler que pendant un siècle, la France et l'Algérie ont partagé la même histoire et que nous sommes capables de la regarder en face pour bâtir une relation qui restera toujours singulière et qui doit toujours être à la hauteur des responsabilités qui sont les nôtres, celles de la France et de l'Algérie.

<http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-lors-de-la-journee-nationale-du-souvenir-algerie-maroc-tunisie/>

Il s'agit de dire ce qui a été, de comprendre ce qui nous a séparés, pour réaliser ce qui aujourd'hui nous réunit. Faire la paix des mémoires, cela veut dire à tous les Français qui ont l'Algérie en partage, que nous sommes ensemble, qu'il y a des lieux, des signes, des symboles qui nous permettent de comprendre comment ils peuvent inscrire leur parcours personnel dans notre destin national et combien leur présence est une chance pour la République.

Pour faire ce travail de mémoire et de transmission, nous avons besoin aussi de rassembler toutes les collections, toutes les traces, tous les éléments qui nous permettent de connaître ce qui a été - je pense notamment aux collections qui ont été réunies à Montpellier mais aussi aux expositions temporaires qui ont été réalisées, celles que le Musée de l'armée a accueillie en 2012 sur la guerre d'Algérie, celle que le MuCEM à Marseille accueille en ce moment même sur la représentation de l'Algérie par les cartes ; il y a aussi de nombreuses archives qui restent à exploiter – pour ces documents et pour le rassemblement de toutes ses collections une mission sera constituée ; il lui reviendra de nous dire si ce projet de réunion de toutes ces pièces, de tous ces documents peut s'incarner dans une institution nouvelle ou peut trouver son siège dans un lieu existant.

L'école doit également être mobilisée. L'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre lancera cette année un programme global « Histoire commune et mémoire partagée de la guerre d'Algérie ». Ce programme comportera une exposition et permettra également des interventions dans les classes de témoins de la guerre d'Algérie – il y en a de nombreux ici - en appui aux enseignements d'histoire et de morale civique.

Je veux également encourager la recherche historique sur la guerre d'Algérie comme sur la présence de la France en Algérie. Je sais le travail que mènent les historiens ; ce sont eux qui nous permettent justement d'arriver à ce travail de mémoire qui nous donne l'espérance de ce rassemblement et de cette réconciliation.

Depuis 2008, nos archives sur cette période sont pour l'essentiel ouvertes mais ici, je le dis, elles devront l'être entièrement, ouvertes et mises à la disposition de tous les citoyens.

Leur accès sera facilité par la mise en ligne de toutes ces ressources. Vous savez qu'il existe un portail général qui s'appelle « France Archives », qui doit permettre de numériser toutes les archives écrites et audiovisuelles. Je souhaite que les archives relatives à la guerre d'Algérie et aux combats de Tunisie et du Maroc soient traitées en priorité.

De même, un programme de recueil de témoignages, de témoins, d'acteurs de cette période sera lancé cette année afin que tout soit conservé, que la mémoire soit enregistrée, entretenue, grâce encore à la présence des survivants de cette période.

En 2016 également, une « Grande Collecte » des archives privées – et je sais que beaucoup d'associations en ont à leur disposition à travers les membres de leurs associations – oui, je demande que cette Grande Collecte puisse être consacrée au souvenir de la France d'outre-mer, de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie car nous avons besoin de rassembler ces documents pour continuer à faire l'histoire et à donner à notre mémoire tous les éléments, tous les ingrédients qui font qu'elle est partagée.

Entre la France et l'Algérie, il y a une amitié et je salue tous les projets franco-algériens qui témoignent de la vitalité des relations entre nos deux pays dans le domaine économique, scientifique et politique. Nous savons le rôle que joue l'Algérie dans la région et je n'oublie pas la force des liens qui nous unissent également avec le Maroc et avec la Tunisie. La Tunisie, ce pays si durement touché par le terrorisme, le terrorisme qui menace d'ailleurs toute la région comme il nous menace et c'est pourquoi nous devons aussi, en ce moment même, partager là encore, les valeurs qui sont les nôtres pour nous défendre communément et lutter partout contre le terrorisme.

Je veux également saluer les échanges culturels, ce que font nos artistes, nos écrivains, nos intellectuels, nos historiens et ils le font à travers la langue française qui continue de nous attacher les uns les autres et notamment les pays du Maghreb et la France.

Mesdames et Messieurs,

En décidant de faire du 19 mars la Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, le Parlement a voulu que toutes ces mémoires soient évoquées et que toutes les victimes soient honorées. Les victimes françaises et les victimes algériennes, les victimes civiles et les victimes militaires, les victimes d'avant le 19 mars et les victimes qui sont mortes après le 19 mars et puis aussi tous ceux qui ont survécu et qui portent encore douloureusement le souvenir de cette guerre et de ses combats.

La grandeur d'un pays se mesure à sa capacité à regarder son histoire, à ne pas en cacher des éléments pour en glorifier d'autres qui seraient inutiles, c'est de prendre l'histoire pour ce qu'elle est, pour ce qu'elle nous apprend, pour les leçons qu'il convient communément d'en tirer. Oui, de convoquer l'histoire, non pas pour nous diviser mais pour nous réunir. La grandeur d'un pays, c'est d'être capable de réconcilier toutes les mémoires et de les reconnaître. Alimenter la guerre des mémoires, c'est rester prisonnier du passé ; faire la paix des mémoires, c'est regarder vers l'avenir.

C'est ce message d'unité et de paix, de rassemblement aussi que j'entendais, aujourd'hui en ce 19 mars, délivrer devant vous.

Vive la République et vive la France.

## **MESSAGE DE M. ABDELAZIZ BOUTEFLIKA**

### **«UN DÉLIRE ANTI-FRANÇAIS ! »**

*« Mesdames et Messieurs,*

*Le peuple algérien célèbre aujourd'hui le 54e anniversaire de la fête de la victoire, une victoire qui a concrétisé son rêve le plus cher celui du recouvrement de sa liberté usurpée et de sa terre spoliée après un combat héroïque et une guerre rude et pénible. Cet illustre événement rappelle à notre peuple les sacrifices incommensurables consentis par nos prédécesseurs tout au long d'un siècle et demi de résistance contre le colonisateur mais aussi les exploits de la Révolution contre le tyran, une résistance et une lutte relayées par la glorieuse révolution de novembre dont la victoire sera le couronnement.*

*Un parcours triomphal qui restera une référence dans la lutte des peuples pour la liberté et que nous célébrons chaque année. En ces instants historiques, nos pensées et nos hommages les plus respectueux vont vers tous ceux qui ont sacrifié leur vie, depuis le déclenchement de la révolution en 1954, pour que vive l'Algérie libre et indépendante, nos glorieux martyrs, les compagnons des vaillants moudjahidine et moudjahidate et tous les partisans de la cause nationale.*

*Si la wilaya d'El Taref a été choisie cette année pour marquer la célébration de cette journée mémorable, c'est surtout pour rappeler les batailles héroïques qu'a vécues cette région mais aussi l'image des caravanes de moudjahidine chargés d'armes pour approvisionner l'Armée de libération nationale, et de milliers de fils et de filles de notre peuple qui ont fui leur propre terre et ont trouvé refuge auprès de nos frères en Tunisie et au Maroc, bases arrière de notre combat libérateur, une solidarité qui a marqué notre mémoire et scellé notre engagement pour le Maghreb arabe.*

*Un demi-siècle de l'histoire témoigne de la vérité glorieuse, celle de la victoire du peuple algérien sur un colonialisme abject de 132 ans faites de sang, de privation, de souffrance, de torture, d'assassinats de vies innocentes dans les prisons et camps de concentration et autant d'autres pratiques qui déshonorent l'histoire de l'humanité.*

*La date phare du 19 mars 1962 est le couronnement d'un combat sacré mené par le peuple algérien contre les forces de l'obscurantisme et du colonialisme, l'ultime étape sera la guerre de libération qui a duré plus de sept ans et qui a fait abdiquer l'agresseur en l'obligeant à négocier pour la reconnaissance des droits de notre peuple et le recouvrement de la souveraineté totale de l'Algérie.*

*La fête de la victoire incarne, en effet, la réappropriation de la souveraineté, une souveraineté recouvrée dans des conditions dramatiques qu'il convient de rappeler lorsque nous évoquons le prix de notre liberté et pour que les générations montantes soient toujours au fait du long et rude parcours mené par l'Algérie libre sur la voie de la construction et de l'édification. Notre peuple était alors arrivé à l'instant suprême de l'indépendance trois mois après l'annonce du cessez-le-feu, trois mois de destruction barbare sans précédent dans l'histoire contemporaine, une destruction perpétrée par l'Organisation secrète criminelle contre un peuple qui a accepté avec courage de respecter l'accord du cessez-le-feu conclu le 19 mars 1962.*

*L'Algérie a ainsi rapatrié près de trois millions de ses enfants réfugiés hors des frontières, ou placés dans les camps de détention coloniaux. L'Algérie était enfin libre, une liberté arrachée au prix de près de 10 000 villages détruits par l'oppresseur barbare, l'Algérie indépendante au prix du sacrifice d'un million et demi de chahid. Autant de repères, Mesdames et Messieurs, qui jalonnent notre combat libérateur mené par moins de cinq cents cadres et moins de mille étudiants universitaires et des millions de chômeurs, un combat salué par les tous les peuples.*

*Un demi-siècle s'est écoulé depuis cette éclatante victoire et il nous incombe aujourd'hui, d'observer une halte pour apprécier les précieux bienfaits de cet événement historique sur le parcours de l'Algérie indépendante tel que souhaité par nos chouhada. L'Algérie fait aujourd'hui l'inventaire de ces acquis et réalisations accomplies à la faveur de l'indépendance et de la liberté, des réalisations qui ont restitué au peuple sa gloire et rétabli l'Algérie dans la place qui est sienne dans le concert des nations.*

*Ces réalisations ont en effet englobé tous les domaines à commencer par réunir les conditions d'une vie digne au citoyen, en garantissant son droit à l'éducation, à la santé et au logement, pour dire que le citoyen est au cœur de la bataille de développement national global. Notre pays a connu en effet des sauts qualitatifs importants qui confortent notre détermination à aller de l'avant sur la voie du développement socio-économique pour satisfaire aux besoins du peuple et concrétiser ses attentes. Et c'est là l'objectif que l'État s'emploie à atteindre à travers la mobilisation de toutes ses capacités et potentialités dans tous les secteurs économiques et sociaux. Par ailleurs, notre pays a enregistré une avancée politique inédite en matière de libertés et de participation du peuple dans la prise de décision par la promulgation de lois et la mise en place de mécanismes qui consacrent l'implication du citoyen dans la vie politique. La récente révision constitutionnelle traduit cette volonté indéniable de l'État d'aller de l'avant sur la voie de la concrétisation des aspirations du peuple en termes de démocratie efficiente qui favorise l'émergence d'une société en mesure de compter sur son génie innovant et créatif et ses propres ressources pour parachever l'œuvre d'édification et de construction et perpétuer le message de nos valeureux martyrs.*

*Telle est l'Algérie d'aujourd'hui, une Algérie indépendante, pleinement engagée dans la grande bataille d'édification, qui a recouvré sa place parmi les nations et qui assume totalement et sûrement son rôle dans la promotion de la coopération et la complémentarité avec les peuples avec lesquels elle partage de nombreux référentiels dans le monde arabe et sur le continent africain. Une Algérie qui demeure constante dans son soutien aux peuples encore en lutte pour leur indépendance et une Algérie qui œuvre pour le renforcement des liens de coopération et d'amitié avec ses partenaires dans le cadre des intérêts communs et du respect mutuel. La célébration de cette journée mémorable qui auréole notre combat libérateur, est non seulement une opportunité pour méditer le long parcours d'édification de notre pays mais une halte qui interpelle notre conscience collective face aux nombreux défis qui se posent à nous. Le peuple algérien vaillant a versé le tribut du sang et de la sueur pour libérer et construire l'Algérie mais aujourd'hui, tous les enfants du pays, femmes et hommes, jeunes et aînés sont plus que jamais tenus à l'unité, à la vigilance et à la mobilisation pour la sauvegarde de l'intégrité de notre pays qui partage ses frontières avec de nombreux pays secoués par des crises violentes.*

*Notre peuple est également appelé à rester vigilant et solidaire face aux complots dévastateurs ourdis contre la nation arabe tout entière et dont des peuples frères payent aujourd'hui la rançon comme nous mêmes l'avons fait durant la tragédie nationale dont les vents ont soufflé en vérité de l'extérieur.*

*Les Algériens sont également plus que jamais interpellés pour se mobiliser, travailler et innover en vue de surmonter la crise économique mondiale qui a affecté notre pays du fait de la chute des prix du pétrole et afin de poursuivre ensemble le processus du renouveau national aux plans politique, économique, social et culturel. Autant de défis que je ne cesse de rappeler à la mémoire de mes compatriotes à chaque occasion et quelle meilleure autre occasion pour interpeller la Nation à la mobilisation, à l'unité et au travail que celle de la fête de la victoire durant laquelle nous nous inclinons à la mémoire des chouhada qui se sont sacrifiés pour que vive l'Algérie libre et indépendante.*

*Gloire à nos martyrs. »*

# DÉCLARATION DE M. NICOLAS SARKOZY

14

CHAMPS LIBRES DÉBATS

## FRANCE-ALGÉRIE

■ François Hollande sera le premier président de la République à commémorer, ce 19 mars, le cessez-le-feu bilatéral qui a suivi, en 1962, les accords d'Évian. Ce que François Mitterrand et Jacques Chirac ont toujours refusé de faire.

L'ancien président de la République Nicolas Sarkozy critique le choix de François Hollande et rappelle que les blessures de cette guerre cruelle ne sont pas cicatrisées. L'écrivain algérien Boualem Sansal considère que ce choix de la République renforce Abdelaziz Bouteflika, principal animateur, selon lui, de la « religion de la haine de la France ».

## Choisir la date du 19 mars, c'est entretenir la guerre des mémoires

La France et l'Algérie partagent une Histoire commune. Une Histoire qui a duré plus d'un siècle. C'est une réalité. De cette Histoire, la mémoire collective de nos peuples a retenus les hautes figures d'Abd el-Kader, du duc d'Almale ou encore l'héroïsme des tirailleurs algériens tenant tête à l'armée prussienne sur le champ de bataille de Wissembourg. Des Français d'Algérie, de toutes origines, de toutes religions, de toutes conditions, ont donné leur sang pour la France, en 1870, en 1914-1918, en 1939-1945 et plus tard lors de conflits extérieurs. Ils sont tombés pour la gloire et l'honneur du drapeau tricolore. Des Français ont consacré leur vie à l'Algérie, ils ont construit, cultivé, embelli, et surtout aimé ce pays qu'ils considéraient comme le leur. Des centaines de milliers d'entre eux restent toujours en Algérie. Mais cette Histoire est aussi faite de violence. Violence de la conquête, violence des révoltes contre cette même conquête, violence de l'exploitation et de la colonisation, violence des opérations de « pacification » et violence enfin de la guerre d'Algérie, qui avant d'être

un conflit, la violence fut aussi, hélas, des deux côtés. Depuis la fin de ce conflit et les accords d'Évian qui tentèrent de trouver une issue négociée à huit ans de guerre, la France et l'Algérie ont essayé d'envisager ensemble un autre avenir. Un avenir qui passe nécessairement par cette mer Méditerranée commune aux deux pays. Les relations économiques n'ont jamais cessé et si en 1962 plus d'un million de Français d'Algérie ont rejoint la France,

reviendra de faire, sur cet épisode de son Histoire, le travail de mémoire nécessaire pour qu'un jour les fils de harkis puissent librement s'interroger sur le sort qui a été réservé à leurs familles et à leur enfance. Il n'en demeure pas moins qu'il faut aussi trouver les mots pour désigner ce passé commun et choisir des dates pour commémorer cette guerre qui a marqué nos deux nations, afin de rendre ainsi un même hommage à tous ceux qui sont tombés ou qui ont combattu.

des Français d'Algérie, les victimes des attentats, les exactions contre les harkis, autant d'événements douloureux qui ne peuvent pas être effacés de l'Histoire officielle et rejetés vers le purgatoire de notre mémoire collective. Choisir la date du 19 mars, que certains continuent à considérer comme une défaite militaire de la France, c'est en quelque sorte adopter le point de vue des uns contre les autres, c'est considérer qu'il y a désormais un bon et un mauvais côté de l'Histoire et que la France était du mauvais côté.

Le président Jacques Chirac avait choisi une date, celle du 5 décembre, pour rendre hommage à tous les morts pour la France de ce conflit. J'ai toujours respecté ce choix, un choix de cohésion et d'unité nationale, car il n'opposait pas deux passés. J'ai moi-même voulu que les victimes civiles ainsi que tous les disparus civils et militaires soient justement associés à cette journée nationale. Je veux que l'ensemble des Français, notamment les plus jeunes, sachent ce qu'ont été les épreuves, l'exil, les déchirements des Français d'Afrique du Nord, car les appels, les rapatriés et les harkis gardent un souvenir douloureux de cette année 1962. La guerre d'Algérie a été un événement dramatique, des hommes et des femmes portent encore dans leur souvenir comme dans leur chair la trace de cette Histoire vivante, ne déclenchons

Le président Jacques Chirac avait choisi la date du 5 décembre pour rendre hommage à tous les morts pour la France de ce conflit. J'ai toujours respecté ce choix de cohésion et d'unité nationale

plus d'un million d'Algériens vivent aujourd'hui dans notre pays. Si l'Histoire de nos deux pays n'est plus commune, elle reste, on le voit bien, largement partagée par nos deux peuples. Pour autant, les anciennes blessures ne sont pas toutes cicatrisées. Il revient donc à chacun de nos peuples de regarder son Histoire en face. Si en 2012, au camp de Rivales, président de la République, j'ai reconnu, au nom de la France, la responsabilité de la République dans la tragédie des harkis, je ne me suis évidemment pas permis de m'exprimer au nom de l'Algérie. C'est à ce pays

de commémorer la fin de la guerre d'Algérie. Pour qu'une commémoration soit commune, il faut que la date célébrée soit acceptée par tous. Or chacun sait qu'il n'en est rien, le 19 mars reste au cœur d'un débat douloureux. Le président François Mitterrand, lui-même, refusa catégoriquement de reconnaître cette date pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie. Il faut dire qu'il avait été un acteur de l'époque, en prise avec ces événements. Il savait que le conflit n'avait pas cessé au lendemain des accords d'Évian et que la tragédie au contraire s'était poursuivie



NICOLAS SARKOZY

Pour l'ancien président de la République, retenir cette date revient à considérer que la France

Cette Histoire-là est douloureuse car, comme dans tout

Tribune publiée le 17 mars 2016 dans Le Figaro et sur LeFigaro.fr



# COMMUNIQUÉ DE MME MARINE LE PEN

Communiqué de presse de Marine Le Pen, Présidente du Front National | FN – Front National



## Communiqué de presse de Marine Le Pen, Présidente du Front National

Le Président de la république, par sa participation aux commémorations du 19 mars 1962, viole la mémoire des anciens combattants, harkis et rapatriés morts pour la France lors du conflit algérien. Honorer cette date c'est aussi mépriser les centaines de milliers de nos compatriotes harkis et rapatriés qui ont vécu et qui vivent avec ces souvenirs tragiques.

On peut choisir n'importe quelle date sauf le 19 mars avait pourtant averti son prédécesseur socialiste François Mitterrand.

Parce qu'il est le Président de tous les Français, le Président de la république ne devrait pas participer à cette commémoration du déshonneur.

Le 19 mars, mes pensées iront aux victimes de cette tragédie.

# DÉCLARATION DE M. BOUALEM SANSAL

## Boualem Sansal: « M. Hollande fait le choix de soutenir la dictature algérienne »

PROPOS RECUEILLIS PAR  
VINCENT TREMOLET DE VILLERS  
M @vntremolet

LE FIGARO. - François Hollande est le premier chef d'Etat français à s'associer aux commémorations du 19 mars. Il devrait prononcer un discours au Quai Branly. Que vous inspire ce choix ?

Boualem SANSAL. - Si je pouvais me permettre, je lui conseillerais de rester chez lui, il a assez fait de dégâts comme ça, je parle de l'international, je n'ai pas d'avis sur son action en France. A quelques mois de la présidentielle, se prosterner ainsi devant Bouteflika, c'est calamiteux pour l'image de la France et catastrophique pour le combat courageux que les Algériens mènent pour se libérer de la dictature coloniale du FLN et de M. Bouteflika, qui, depuis le 19 mars 1962, en est l'un de ses principaux animateurs. Commémorer dans ces conditions cette date, importante pour tous, Algériens et Français, c'est encore une fois choisir de soutenir la dictature au détriment du peuple. Je le dis encore une fois, d'autant que Sarkozy et Chirac étaient des familiers d'el-Mouradia (le palais présidentiel à Alger, NDLR). Cette attitude immorale n'a-t-elle pas fait assez de malheurs et de morts dans le monde ? M. Hollande ne voit-il pas que c'est,

Bouteflika, émir et sultan du Golfe... qui ont conduit à ce que nous vivons dramatiquement aujourd'hui : la terreur islamiste planétaire ?

Pourquoi la date du 19 mars est-elle discutée de part et d'autre de la Méditerranée ? C'est normal. Le cessez-le-feu n'arrête pas la guerre, il l'amplifie, si la question de la légitimité des uns et des autres n'est pas attestée et si les dessous de la guerre ne sont pas tirés dans la lumière. Écrivons l'histoire vraie et tout ira mieux.

Les menaces dans le Maghreb et le Sahel sont si grandes qu'il est possible que l'Algérie explose et donne naissance à un Daech 2

BOUALEM SANSAL

Dans l'imaginaire collectif algérien, que reste-t-il de la guerre avec la France ? Rien. Les Algériens sont sortis de la guerre le jour même de l'indépendance, le 5 juillet 1962. Ils ont fait sept jours et sept nuits de fête folle, puis ils sont rentrés chez eux, épuisés. Mais, une huitaine plus tard, une nouvelle guerre les a rappelés, la guerre des wilayas. La course au pouvoir des seigneurs de guerre avait commencé et faisait rage aux quatre coins du pays. Cette guerre n'a pas cessé à ce jour, elle change de forme seulement. La décennie 1990 a montré qu'elle pouvait aller loin dans l'horreur, et à peine celle-ci a-t-elle connu un répit que M. Bouteflika lance une nouvelle guerre contre les Berbères, notamment contre la très fière Kabylie et le très pacifique Mزاب. Au fil du temps, des répressions et des

grandes opérations militaires dans les maquis, des millions d'Algériens ont fui vers la France en premier, et le flot va grandissant. Il prendra une ampleur considérable si, à l'annonce du décès du président, la succession n'est pas immédiatement et intelligemment réglée par les différents centres de pouvoirs (armée, DRS, police, oligarques et milices parallèles). Les menaces dans le Maghreb et le Sahel sont si grandes qu'il est possible que l'Algérie explose et donne naissance à un Daech 2. Daech 1 est déjà en embuscade à sa frontière est et l'Aqmi au sud. Il y a trop de violence dans ce pays, de haines et de

souffrances accumulées depuis le 19 mars 1962, pour que le règne noir de M. Bouteflika se termine seulement dans le soulagement et la joie. Il faut que justice passe.

Côté algérien, la France reste-t-elle l'éternelle coupable ? C'est le discours du FLN et du pouvoir, qui, à force de renaissances et d'incantations en ont fait une religion obligatoire, enseignée à l'école, imposée dans la vie quotidienne, mais apprenant une religion et la pratiquer ne veut pas dire y croire. Les Algériens souffrent au présent, c'est cela qu'ils veulent, aucun discours sur le passé ne le leur fera oublier. Les responsables de leurs malheurs, jadis les communistes, ils les subissent jour après jour, et toutes les nuits ils rêvent de les pendre haut et court.

Comment réconcilier les deux peuples ? La bonne question est celle-ci : la réconciliation peut-elle se faire quand la Fran-

ce officielle soutient le pouvoir algérien, bras armé du FLN, promoteur de la religion de la haine de la France ? Le peuple algérien a de son côté, publiquement et définitivement, rejeté le FLN et sa religion maléfique lors de la révolution populaire d'octobre 1988.

En Algérie, on comprend la chose ainsi : la France veut une réconciliation avec le FLN (syndrome de Stockholm ?), qui la voue à la honte et à la mort, pas avec le peuple algérien, qui veut d'elle comme amie à la petite condition qu'elle lui permette de venir vivre en France.

Mais le FLN n'est pas le seul à haïr la France, il y a les islamistes. Ils font la paire, ces deux-là, ils se ressemblent. En Algérie, on ne les distingue pas, on les appelle les « barbéfétiens ». Rappelons que M. Bouteflika est le président du FLN et l'ami des islamistes, à qui il ne refuse rien.

Dans la guerre de libération des Algériens, l'islam a-t-il joué un rôle ?

Certainement, mais cet islam n'avait rien à voir avec l'islam d'aujourd'hui. C'était une sorte de baume de grand-mère qu'on mettait sur sa mère et ses blessures, il a un peu accompagné le FLN, il lui a fourni des versets efficaces pour mobiliser le petit peuple des campagnes et des bidonvilles. Il y avait des illuminés, mais c'était de bons fous. L'islamisation du FLN et des musulmans viendra plus tard, après l'indépendance. L'islam traditionnel avait vécu ; arrivait l'islam mondialisé des frères musulmans, des wahabites, des ayatollahs, de la CIA, des free-lance de la mort... il y avait le choix. ■

\* Dernier ouvrage paru : « 2084 » (Gallimard, 2015).



### ENTRETIEN

L'écrivain regrette que la France soutienne le pouvoir algérien, « bras armé du FLN, promoteur de la religion de la haine » contre notre pays.

Tribune publiée le 17 mars 2016 dans Le Figaro et sur LeFigaro.fr

# PÉTITION NATIONALE ORGANISÉE PAR LE MAGAZINE VALEURS ACTUELLES



19 mars : signez notre pétition contre les commémorations de la honte et du déshonneur !

Article de la catégorie Société du 18/03/2016 | Modifié le : 18/03/2016 Par valeursactuelles.com

## 19 mars : signez notre pétition, contre les commémorations de la honte et du déshonneur !



Grande pétition nationale

(...) Pour la première fois depuis la fin de la guerre d'Algérie, un Président de la République, François Hollande, a décidé d'assister aux commémorations du 19 mars, alors même que tous ses prédécesseurs, à commencer par François Mitterrand, s'étaient toujours refusés, dans un esprit de concorde, à reconnaître par leur présence, cette date des plus contestables.

Il y a 54 ans, un million de Français d'Algérie subissait en effet un exode dramatique, et plus de 100 000 Harkis et Pieds-Noirs étaient assassinés par le FLN dans l'indifférence générale, pour la plupart après ce « cessez-le-feu » du 19 mars 1962.

En commémorant le 19 mars 1962, François Hollande en plus de jeter le voile noir de l'oubli sur les souffrances d'une partie de ses compatriotes, poursuit sa démarche de repentance vis-à-vis de l'Algérie, qui célèbre le 19 mars comme une victoire, et exige que ne soit reconnue qu'une seule catégorie de victimes.

(...)

C'est la raison pour laquelle, nous invitons le Président de la République, à prendre toute la mesure du trouble et de la colère que la célébration d'une date aussi inique pour la mémoire nationale, et insultante pour celle de milliers de victimes, provoque, et lui demandons solennellement, de prendre les initiatives nécessaires pour revenir sur l'officialisation de la date du 19 mars 1962.

De la même manière, nous invitons tous les maires, élus, conseillers municipaux, à décider ou à demander que soient débaptisées toutes les rues ou places du 19 mars qui constituent des tâches indélébiles dans nos villes et villages et insultent les consciences et la mémoire françaises.

Il y a de l'unité de la nation, et de l'équité des mémoires.

## COURRIER DE LA MAFA À M. BRUNO RETAILLEAU, PRÉSIDENT DU GROUPE LES RÉPUBLICAINS AU SÉNAT



MAISON DES AGRICULTEURS ET DES FRANÇAIS D'AFRIQUE DU NORD  
95 rue d'Amsterdam / 75008 / PARIS  
TEL : 01/45/26/29/33 FAX : 01/40/16/91/91 courriel : mafa.pn@orange.fr

Monsieur Bruno RETAILLEAU  
Président du groupe  
Les Républicains  
Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06

Paris, le 10 février 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de solliciter votre bienveillante attention concernant les attentes légitimes encore exprimées par les français rapatriés d'outre-mer et leurs enfants.

Madame le sénateur des Français de l'étrangers, Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, Membre du Conseil d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, Christiane KAMMERMANN, a déposé le 20 mars 2015 une **proposition de résolution n° 357 relative au maintien d'une administration et de politiques publiques dédiées aux Français rapatriés d'outre-mer pour prendre en compte leurs ultimes et légitimes attentes.**

Si je ne peux que me réjouir de cette initiative sénatoriale, les adhérents de l'association que j'ai l'honneur de présider, espèrent vivement voir ce texte discuté par la Haute assemblée.

Aussi, je souhaite vous interpeller pour que vous puissiez prendre en considération cette demande et que le groupe Les Républicains sollicite l'inscription de cette proposition de résolution à l'ordre du jour. **Un rendez-vous, à votre convenance, me permettra de vous exposer les raisons qui militent en faveur de l'examen prochain de cette Proposition de résolution.**

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez et des suites que vous voudrez bien réserver à ma démarche,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Félix VALLAT

Président de la MAFA

## RÉPONSE DE M. BRUNO RETAILLEAU À LA MAFA

29-mars-2016 11:31

From:01

Fasc:1/1

R E P U B L I Q U E L E F R A N Ç A I S E



LE GROUPE  
DES RÉPUBLICAINS

Le Président

Monsieur Jean-Félix VALLAT  
Président  
Maison des agriculteurs et  
des Français d'Afrique du Nord  
95 rue d'Amsterdam  
75008 PARIS

BR/AC/r-2016-132

Paris, le **03 MARS 2016**

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur la proposition de résolution déposée par ma collègue, Christiane Kammermann, relative au maintien d'une administration et de politiques publiques dédiées aux Français rapatriés d'outre-mer pour prendre en compte leurs ultimes et légitimes attentes et je comprends particulièrement l'intérêt que vous portez à cette proposition de résolution.

La reconnaissance, le soutien et la poursuite de la politique publique en faveur des anciens membres des formations supplétives de l'armée française et envers les rapatriés sont des questions importantes, nécessitant la mobilisation des élus. Tel est bien l'objectif de cette proposition de résolution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bruno RETAILLEAU

☎ 01 42 34 23 29  
✉ 01 42 34 23 54

15, RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06

## QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT POSÉE PAR LE DÉPUTÉ DE L'HÉRAULT M. ELIE ABOUD



### 14ème législature

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Question N° :</b><br>93304                    | De M. <b>Élie Aboud</b> ( Les Républicains - Hérault ) | <b>Question écrite</b>                              |
| <b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères |  | <b>Ministère attributaire</b> > Affaires étrangères |
| <b>Rubrique</b> > rapatriés                      | <b>Tête d'analyse</b><br>> indemnisation               | <b>Analyse</b> > perspectives.                      |
| Question publiée au JO le : <b>16/02/2016</b>    |  |   |

### Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'interprétation de l'article 42 de l'ordonnance portant loi de finances complémentaire pour 2010 prise par le Président de la République algérienne le 26 août 2010. En effet, aux termes du premier alinéa de cet article : « est nulle toute transaction opérée par les propriétaires initiaux à l'intérieur ou à l'extérieur du pays sur les biens immobiliers dont la propriété a été dévolue à l'État consécutivement à des mesures de nationalisation, d'étatisation ou d'abandon par leurs propriétaires ». Conformément au deuxième alinéa : « Sont également interdits de restitution les biens cités à l'alinéa ci-dessus ayant fait l'objet de cession par l'État ». Dès lors, la loi algérienne semble désormais interdire aux juridictions de ce pays de donner satisfaction aux propriétaires initiaux des biens, c'est-à-dire aux Français d'Algérie contraints au rapatriement et dépossédés de leurs patrimoines par le nouvel État après l'indépendance. Si la France, par la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970, la loi n° 78-1 du 2 janvier 1978 et la loi n° 87-549 du 16 juillet 1987 a indemnisé les dépossessions, c'est d'une façon forfaitaire (58 % des préjudices globaux) et à titre d' « avance sur les créances détenues à l'encontre des États étrangers ou des bénéficiaires de la déposition ». En conséquence, estimant que seule l'Algérie était redevable de la totale indemnisation des biens qu'elle avait exproprié, le Gouvernement français, le Conseil d'État et la Cour européenne des droits de l'Homme ont écarté les demandes de réparation des rapatriés en les invitant à les présenter aux autorités administratives et judiciaires algériennes. La question est de savoir si cette ordonnance n'interdit pas une telle perspective, ce qui constituerait un déni de justice pour les rapatriés dont l'indemnisation a été plafonnée par les lois françaises d'indemnisation ou qui, comme les personnes morales, ont été écartés du champ d'application de ces lois. Dans une telle hypothèse, il souhaiterait connaître la position de la France sur une saisine de la Cour internationale de justice.

## QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT POSÉE PAR LE SÉNATEUR DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE MME CHRISTIANNE KAMMERMANN



### Question écrite n° 20308 de [Mme Christiane Kammermann](#) (Français établis hors de France - Les Républicains) publiée dans le JO Sénat du 25/02/2016 - page 743

Mme Christiane Kammermann attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'interprétation de l'article 42 de l'ordonnance portant loi de finances complémentaire pour 2010 prise par le président de la République algérienne le 26 août 2010. Aux termes du premier alinéa de cet article : « Est nulle toute transaction opérée par les propriétaires initiaux à l'intérieur ou à l'extérieur du pays sur les biens immobiliers dont la propriété a été dévolue à l'État consécutivement à des mesures de nationalisation, d'étatisation ou d'abandon par leurs propriétaires ». Conformément au deuxième alinéa : « Sont également interdits de restitution les biens cités à l'alinéa ci-dessus ayant fait l'objet de cession par l'État ». Dès lors, la loi algérienne semble désormais interdire aux juridictions de ce pays de donner satisfaction aux propriétaires initiaux des biens, c'est-à-dire les Français d'Algérie contraints au rapatriement et dépossédés de leurs patrimoines par le nouvel État après l'indépendance. Si la France, par la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970, la loi n° 78-1 du 2 janvier 1978 et la loi n° 87-549 du 16 juillet 1986, a indemnisé les dépossessions, c'est d'une façon forfaitaire (58 % des préjudices globaux) et à titre d' « avance sur les créances détenues à l'encontre des États étrangers ou des bénéficiaires de la dépossession ». En conséquence, estimant que, seule, l'Algérie était redevable de la totale indemnisation des biens qu'elle avait expropriés, le Gouvernement français, le Conseil d'État et la Cour européenne des droits de l'homme ont écarté les demandes de réparation des rapatriés en les invitant à les présenter aux autorités administratives et judiciaires algériennes. Elle lui demande si cette ordonnance n'interdit pas une telle perspective, ce qui constituerait un déni de justice pour les rapatriés dont l'indemnisation a été plafonnée par les lois françaises d'indemnisation ou qui, comme les personnes morales, ont été écartés du champ d'application de ces lois. Elle lui demande, en conséquence, ce qu'entend faire le Gouvernement en la matière.

En attente de réponse du Ministère des affaires étrangères et du développement international

# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MAFA LE 13 NOVEMBRE 2015 À CARCASSONNE



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE LE 13 NOVEMBRE 2015 A L'INTERHOTEL DES OLIVIERS, 2 RUE DARIUS MILHAUD, 11000 CARCASSONNE

Après vérification du nombre de présents et des pouvoirs reçus au siège de l'association, le président VALLAT, déclare que notre assemblée générale devant approuver les activités de l'association pour l'année 2014 peut valablement délibérer sur l'ordre du jour proposé.

Le Président demande au secrétaire général, Frédéric TAVERA, de présenter son rapport moral.

## 1/ RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE GENERAL :

M.TAVERA, secrétaire général, présente le rapport moral.

Intervention de Monique Chavronnier, secrétaire générale adjointe

Le rapport moral de l'activité 2014 est adopté à l'unanimité, aucune abstention

## 2/ RAPPORT FINANCIER :

M.GRATTIER, trésorier général, présente le rapport financier.

Le rapport financier de l'activité 2014 est adopté à l'unanimité, aucune abstention

## 3/ RAPPORT DU CONTROLEUR DES COMPTES

M. CARREGA, contrôleur des comptes, présente son rapport et atteste de la sincérité et de l'exactitude des éléments financiers présentés à l'assemblée.

Les comptes 2014 sont approuvés à l'unanimité, aucune abstention.

## 4) APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale une série de modifications statutaires en vue d'élargir le périmètre d'activité de l'association.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## 5) RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Les mandats de Colette DUCOS ADER, Jean Félix VALLAT, André MONTERO, Patrick PROUDHON, Frédéric TAVERA étant parvenus à échéance, il est proposé de les renouveler pour une durée de 3 ans.

Le renouvellement de ces mandats est accepté à l'unanimité  
Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.





## COURRIER DE M. GÉRARD BENEDETTI, MAIRE HONORAIRE DE LE TEMPLE SUR LOT

Gérard BENEDETTI  
Maire Honoraire de Le Temple sur Lot  
« La Grande Métairie »  
47110 LE TEMPLE SUR LOT

Le Temple, le 26 Janvier 2016

Cher Ami,

Votre aimable pensée me touche agréablement ; je vous en remercie très vivement et, j'ai plaisir à vous présenter, à mon tour, mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2016. De surcroît, j'apprécie votre délicatesse de m'avoir communiqué le bulletin d'information ayant trait à l'Assemblée Générale de la MAFA qui s'est tenue le 13 Novembre dernier à Carcassonne.

Je l'ai lu avec beaucoup d'intérêt pour en conclure, hélas, qu'aucune de nos revendications ne seraient accueillies favorablement, tant que le Pouvoir serait entre les mains de ceux qui gouvernent actuellement notre Pays .

Pour s'en convaincre, il suffit de lire d'une part la réponse, en date du 30 Avril 2012 que vous adressait déjà à cette époque le candidat HOLLANDE et d'autre part celle du 28 Août 2015 que vous a fait parvenir le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et de la Mémoire. Ces deux lettres dépourvues du moindre humanisme au regard de la tragédie dont nous fûmes victimes - *si ce n'est dans celle du Candidat HOLLANDE, une timide allusion au fait que « la France n'a pas su alors qu'elle aurait dû, se préoccuper activement du sort de Français d'Algérie... »* - n'apportent aucune visibilité quant à une réelle prise en considération de nos légitimes revendications. Pour ce pouvoir nous ne sommes que les *justes victimes expiatoires* de la Colonisation - *qu'il abhorre* - mise pourtant en œuvre par la France et glorifiée par elle jusqu'en 1958. Il n'y a donc rien attendre de sa part. Il faudra par conséquent miser sur l'alternance, si tant est qu'elle se produise, pour espérer voir progresser nos légitimes attentes. Mais pour autant, vos actions n'en sont pas moins utiles pour rappeler notre existence..... « *sous perfusion* », de même que les carences - *le mot est faible*- de l'Etat par rapport aux engagements pris par lui envers nous à l'époque de notre exode, sans espoir de retour sur notre terre natale. Pire ainsi, que les réfugiés qui envahissent maintenant notre Pays qui les accueillent à bras ouverts et....bourse déliée. Comme l'avait déjà si bien décrit Jean RASPAIL en 1973, dans un remarquable ouvrage prémoniteur intitulé « *le camp des saints* » à lire aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, encore faudrait-il diriger désormais nos actions vers la prochaine élection Présidentielle et interroger les Candidats, déclarés ou supposés, *de toutes les droites*, quant à leur positionnement par rapport à notre droit à une *juste Indemnisation* des biens spoliés dans l'irrespect des dispositions des accords d'Evian ; notamment une juste indemnisation de *ceux agricoles* qui constituent le fondement de notre Maison. Or, je cherche en vain dans les motions adoptées lors de l'AGO du 13/11/2015 le rappel de ce *principe fondateur* et je le regrette vivement. Je suis convaincu que pour être pris en considération par le pouvoir, quel qu'il soit, nous devons sans cesse affirmer sans ambages nos valeurs et rappeler que nous restons, somme toute, « *la Maison du Colon et .....des Colons* ».... qui ne sont pas encore tous disparus...

Enfin, c'est avec une très grande tristesse qu'à la lecture de votre bulletin j'ai appris la disparition de mon ami Germain CLAUZIER . Ensemble et avec Gilbert CAUSSE, puis plus tard avec Jean-Pierre BURGAT, et SEROIN, nous fûmes naguère à la pointe de tous les combats qui aboutirent alors à quelques résultats positifs en faveur des rapatriés . De « *la mare nostrum* » qui baignait nos rives, de cette mer dont nous sommes les enfants, il avait hérité des qualités fortes qui ont forgé notre histoire : la persévérance, le sens du devoir et de la mission, la droiture et l'honneur. Avec sa disparition, c'est donc l'une des figures les plus marquantes et les plus attachantes de la MAFA qui s'en est allée . Tardivement, mais non moins sincèrement, je m'associe, les larmes aux yeux, le cœur serré, aux condoléances que vous avez exprimées à son épouse, auprès de laquelle je vous serais très obligé d'être l'interprète de mes sentiments particulièrement émus.

Je vous prie de croire, cher Ami, en mes sentiments cordialement fidèles.

Gérard BENEDETTI

### RÉPONSE DE LA MAFA

*Cher ami,*

*Votre courrier résume parfaitement la « feuille de route » de la MAFA pour les années à venir : obtenir justice pour tous les français d'Afrique du Nord, outrageusement spoliés de leurs droits et de leurs biens par la non-application des accords d'Evian, pourtant signés par la France et le FLN.*

*Que ce soit juridiquement ou par négociation avec les pouvoirs en place, nous y parviendrons. Une juste indemnisation en premier lieu, la résolution des derniers dossiers de réinstallation, le rétablissement de la vérité historique, le droit de savoir pour les familles de nos enlevés portés disparus, l'obtention d'aides sociales pour les pupilles de la Nation et enfants de disparus de la guerre d'Algérie, l'entretien de nos cimetières laissés en Algérie....., tel est le juste combat que nous mènerons jusqu'au bout en coordination avec les associations amies.*

*Que les gouvernements de droite ou de gauche à venir n'espèrent pas une faiblesse de notre part en raison de la disparition de nos aînés, la relève est prête !*

*Fidèlement vôtre,  
Le Président de la MAFA,  
Jean-Félix VALLAT*



*Gabriel Mène*

## NÉCROLOGIE

### ADIEU À GABRIEL MÈNE

#### UN ARDENT DÉFENSEUR DES DROITS DES FRANÇAIS D'ALGÉRIE

Une année 2015 bien rude pour les Français d'Algérie, avec des personnalités emblématiques qui ont disparu. René Mayer, Raphaël Draï, Guy Forzy... et Gabriel Mène, le président de l'USDIFRA qui mena avec notre président Jean-Félix Vallat, de nombreux combats pour défendre âprement nos droits. Un certain nombre de missions officielles lui ont été confiées comme celle de membre de la commission auprès de la MIR (mission interministérielle aux rapatriés) en 1998 et en 2008 et mandataire de la commission nationale en 1999.

Il est décédé le 28 novembre 2015.

En 1967, Gabriel Mène rejoint l'USDIFRA. Ce syndicat national qui existe depuis 1965 a pour objectif de défendre les intérêts matériels des rapatriés qui ont intégré, après avoir fui l'Algérie, différents corps d'activités en métropole : l'agriculture, la pêche, le commerce, l'artisanat.»

En 1969, il en devient le délégué du Var ; puis en 1971, le vice-président et enfin depuis 1998, il en sera le président.

Il était né le 8 juillet 1941 en Algérie française, à La Calle, « son bastion » comme il disait. Dès son repli sur la métropole, il s'engage dans la défense de ses compatriotes repliés d'Algérie, luttant avec ardeur contre l'injustice subie et pour affirmer leurs droits suite à la spoliation non indemnisée de leurs biens. Gabriel Mène était considéré comme une planche de salut par des milliers de familles Pieds-Noirs en difficulté, suite à l'exil forcé. Il les a défendues avec énergie et un dévouement exemplaire. Grâce à son optimisme permanent, il savait redonner confiance et espoir.

Gabriel Mène avait une personnalité attachante. Il aimait intensément la vie, en dépit de toutes les épreuves qu'il avait traversées avec sa famille, comme il l'a relaté dans son livre « Le combat de ma vie ».

A sa famille, son épouse, ses enfants et petits-enfants nous exprimons nos très sincères condoléances.

EXTRAIT D'UN ENTRETIEN AVEC MATHIEU GIRANDOLA : « LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES RAPATRIÉS D'ALGÉRIE » DU DIMANCHE 6 FÉVRIER 2011. SOURCE: WWW.LAPROVENCE.COM

« Les indemnisations des familles que les deux États, algérien et français, liés par les accords d'Évian, avaient promis de régler, ne sont toujours pas effectives. Pour la France, selon l'Agence nationale de l'indemnisation des Français d'outre-mer (Anifom), 52% des dossiers sont réglés. Selon nous, 38 à 40% le sont. Quoi qu'il en soit, nous attendons toujours ces indemnisations : cela représente tout de même aujourd'hui 400000 dossiers en attente ! (...) Il est faux de dire que nous n'avons aucun poids : l'électorat pied-noir se chiffre à 2 à 3 millions d'individus, entre les repliés d'Algérie et ceux du Maroc et de Tunisie, qui se sont eux-mêmes mariés avec des métropolitains. Nous voulons aujourd'hui des actes forts ! Les partis politiques doivent s'engager vis-à-vis de la communauté des rapatriés qui a déjà vécu 50 ans d'exode, 50 ans d'exil. Nos revendications doivent être réglées,



Guy Forzy

## NÉCROLOGIE

# DISPARITION DE GUY FORZY

### UNE FIGURE EMBLÉMATIQUE DE L'ALGÉRIE FRANÇAISE

Guy Forzy qui fut Délégué interministériel aux rapatriés de 1995 à 1997 sous le gouvernement de Jacques Chirac, est décédé le 15 décembre 2015.

L'appellation de Pieds-Noirs n'existait pas lorsque Guy Forzy est né le 17 décembre 1925, au Douar Béni-Maïda. L'Algérie comptait alors trois départements : « Nous étions des Français d'Algérie », aimait-il à rappeler. Engagé dans la défense des droits des Français d'Algérie, dans un premier temps, il fonde l'Union des comités de défense des agriculteurs rapatriés (UCDAR). Ensuite, en 1975, il crée, avec Jacques Roseau, une association de défense du monde pieds noirs et des Harkis, le RECOURS-France (Rassemblement et Coordination Unitaire des Rapatriés et Spoliés).

À 18 ans, il interrompt ses études secondaires et s'engage dans l'armée du Général Delattre de Tassigny. Il participe au débarquement en Provence en août 1944, et vit la Libération de la France aux frontières de l'Allemagne : « L'Algérie, c'était des Espagnols, des Italiens, des Suisses, des Maltais, des Allemands, des Grecs, des Français... amalgamés par le service militaire, nous étions unis par ce patriotisme fervent du dernier arrivé dans la communauté française, lequel nous a fait participer en masse à la Libération de la France, avec d'énormes pertes » dira-t-il. En 1955, il s'engage comme officier de renseignement dans la région montagneuse du massif de l'Ouarsenis et enchaîne plusieurs missions. Le 24 janvier 1960, il prend part à l'insurrection des barricades d'Alger dont il négocie la reddition et prend la tête du Commando Alcazar intégré au 1<sup>er</sup> REP (Régiment Étranger Parachutiste) en Kabylie. Expulsé d'Algérie,

assigné à résidence, il s'installe comme agriculteur dans le Gers. En 1984, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du débarquement en Provence, il crée « Mémoire de la France d'Outre-mer ». Croix de Guerre et Commandeur de la Légion d'Honneur, il a écrit plusieurs livres sur la vie et la guerre d'Algérie.

*« Il fallait l'indépendance, inéluctable à terme, mais bien comprise et avec tout le monde. Mais à la place, ce fut « la valise ou le cercueil ». Et, rentré en métropole, « le mépris, les injures », de compatriotes qui nous croyaient tous riches colons et grands propriétaires exploités - « alors que 80 % des Pieds-Noirs vivaient en ville et gagnaient 20 % de moins que les salariés français ! Depuis, nous avons toujours été placés en position d'accusés, on devait se justifier (...) Mais ce qui est resté le plus fort, ce qui nous a aidés à redémarrer, c'est l'esprit pionnier fondateur de la culture pied-noir. Cette fierté que nous avons d'avoir créé quelque chose dans un pays difficile (...) C'était aussi une guerre des mots pour gagner l'opinion : en liquidant l'Algérie mieux valait liquider des « Pieds-Noirs » que des Français d'Algérie ; des « Harkis » que des Français musulmans » (extrait d'un entretien avec la Dépêche du Midi, le 5 mars 2012).*

A son épouse Marie-Claire, à ses enfants et toute sa descendance, nos condoléances attristées.



René Mayer

## NÉCROLOGIE

# DÉCÈS DE RENÉ MAYER

### UN LIBÉRAL DE LA PREMIÈRE HEURE

Né à Tunis en 1925, dans une famille originaire du pays de Bade installée dans l'est algérien depuis 1853, Commandeur de la Légion D'honneur et de l'Ordre national du Mérite, Officier des Palmes académiques, Grand Officier de l'Istiqlal, Ordre national jordanien, Major de Polytechnique, officier d'artillerie à El Milia, ingénieur des Ponts. notre compatriote René Mayer nous a quittés le 22 octobre dernier.

Ami d'Allaoua, le neveu de Fehrat Abbas, René Mayer créa une association de réconciliation franco-algérienne en 1955. Il fut directeur de l'Habitat à Alger et chargé du plan de Constantine, puis directeur de l'IGN, du CSTB, PDG de Boussac Saint-Frères.

Il adressait ces mots à Kamel Daoud, suite à son édito<sup>1</sup> « **Malheureusement, nous n'avons pas eu un Mandela en 62** » : « *L'Algérie possédait ses Pieds-noirs libéraux, comme Jacques Chevallier, Jean de Maisonseul, ... ou moi. Ils auraient pu être ses Frederik De Klerk. Je ne parle pas des porteurs de valises et autres traîtres aux soldats de leur pays, mais des Pieds-Noirs qui souhaitaient négocier dans la liberté et sur un pied d'égalité avec d'éventuels Mandela algériens. Car ils aimaient tous passionnément la terre algérienne et tous les hommes et toutes les femmes qu'elle portait* ». Il disait aussi : « *Pour comprendre aujourd'hui, il faut se souvenir d'hier.* »

Au sujet du double collègue si décrié, il expliquera<sup>2</sup> : « *La France ayant décidé de ne ni faire disparaître la population autochtone ni de l'assimiler ou de la convertir au christianisme, sa préoccupation majeure fut toujours : comment éviter que la minorité européenne soit submergée par le nombre et même soit massacrée ou forcée à l'exode ? La réponse sera le double collègue électoral* ».

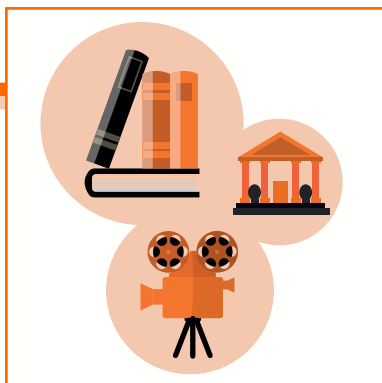
La MAFA salue l'homme d'honneur et de réconciliation que fut René Mayer.

### EN BREF

1944-46 / Appelé dans la 1<sup>ère</sup> Armée française  
1947 / Reçu 1<sup>er</sup> de la promotion spéciale à l'École Polytechnique  
1950-52 / Sorti 1<sup>er</sup> de la promotion dans le Corps des Ponts et Chaussées  
1952-57 / Ingénieur des Ponts et Chaussées à Constantine (Algérie), chargé des routes et aéroports, de l'hydraulique urbaine et agricole  
1957-60 / Directeur de l'Habitat puis Secrétaire général de l'Aménagement du Territoire et Chef du service du Plan - dit de Constantine - pour l'Algérie, appliqué de 1960 à 1962  
1963-64 / Chef d'une mission des Nations Unies auprès du gouvernement grec  
1964-67 / Directeur adjoint de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (DAFU) au Ministère de la Construction

### PUBLICATIONS

- Féodalités ou démocratie ? Editions Artaud, 1968
- La rencontre de l'Ingénieur et du Philosophe Editions d'organisation, 1981
- Gagner du temps sur le temps La Documentation Française, 1989
- Information et Compétitivité La Documentation Française, 1990
- Pour une stratégie de l'information Publications de l'Union Européenne, 1993
- Algérie : mémoire déracinée Editions L'Harmattan, 1999 - Prix Jean Pomier
- Français d'Algérie : ce qu'ils sont devenus, Editions L'Harmattan, 2005 - réédité en 2007



## RUBRIQUE CULTURELLE

### LIVRE - CINÉMA - EXPOSITION

Invitée à revoir la maison de son enfance, la ferme de Terre du vent (son précédent récit), Michèle Perret a senti émerger l'indicible d'un passé de violences et de joies qui affleure encore dans l'Algérie moderne. Des villas d'Aïn el Turk au cimetière de Sfisef/Mercier-Lacombe, son village, des petits bistrotts d'Oran aux glaciers de Bel Abbès, sur les autoroutes chinoises ou dans la mythique forêt de Guetarnia, dans les fermes abandonnées, dans la mémoire de hommes, dans les robes pimpantes des filles, dans les appels à la prière couverts par le chant des merles et jusque dans les fantômes de la ferme de son père, elle a traqué les souvenirs diffus du passé français de cette terre.

Entre émotion et sourire, cette histoire décrypte la tragédie qu'ont vécue – et que vivent encore – deux peuples, pas aussi ennemis qu'on a bien voulu le leur faire croire.

« *Ce que je voulais montrer, c'est que j'ai ressenti : la persistance très forte d'un passé dans un présent qui feint de l'avoir renié* ».

Un récit attachant, troublant, d'une sincérité bouleversante.

« **Les arbres ne nous oublient pas** » de Michèle Perret aux Editions Le Chèvre-feuille Étoilé, 2016, 140 pages - 15€.



Suite de la rubrique page suivante

## APPEL À COTISATION 2016

La MAFA a besoin de votre soutien pour cette nouvelle année.

Nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer votre cotisation 2016 dès que possible :

30€ pour les adhérents de soutien

50€ pour les adhérents retraités

100€ et plus pour les adhérents actifs ou bienfaiteurs

**Coupon à retourner à MAFA, 95 rue d'Amsterdam, 75008 Paris avec votre règlement**

Nom - Prénom \_\_\_\_\_

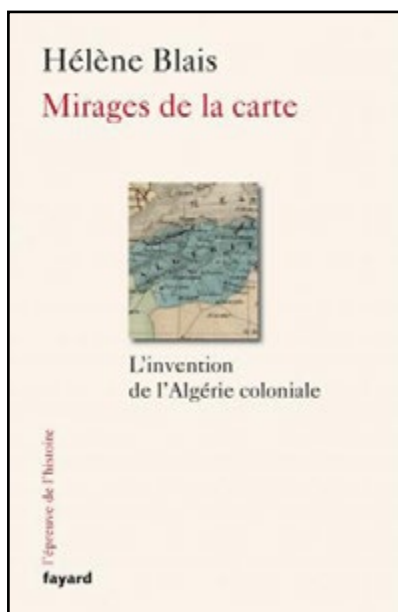
Adresse \_\_\_\_\_

Cotisation 2016 envoyée le \_\_\_\_\_ La somme de \_\_\_\_\_

Par chèque n° \_\_\_\_\_

Signature :





« A partir du traité de Lalla Maghnia, signé en 1845, les Français décident de fixer les limites d'une colonie considérée désormais comme un territoire de souveraineté française. » Ainsi commence l'aventure de l'édification de la cartographie de l'Algérie qui selon Hélène Blais « prit une dimension colonisatrice », comme si l'émir de Mascara avait été un chef d'état vaincu et que pouvait alors, avec sa reddition, commencer la colonisation, c'est-à-dire pour l'auteur, la domination, l'appropriation, l'envahissement, en clair, les violences de la colonisation !

Une entité préexistante à 1830.

Cette carte aurait été inventée pour asseoir l'autorité française, quoique... « il est délicat de trouver une unité et une cohérence politique » sur ce territoire. Citant le géographe Marc Côte : « L'espace n'est pas neutre, il ne reflète pas seulement la société qui le porte : il tend à le remodeler. C'est bien ce qu'avaient compris les tenants de la colonisation, et c'est pour remodeler à leur image la société algérienne qu'ils ont accordé, dès le départ, une grande attention aux phénomènes spatiaux... » (P.13), H.

Blais prétend que le territoire préexistait avec son âme – Watan al-jazâ'ir - à l'envahissement français, et si l'espace n'avait pas le sens de patrie mais de pays natal, il ne s'agissait pas pour autant d'un « assemblage hétéroclite de tribus » contrairement à l'affirmation des Français ! Et donc, si ce n'était pas encore une structure étatique, c'était toutefois une communauté de croyance. Pour mieux asséner sa vision, elle donne ses directives au lecteur : « Pour entrer dans cette histoire, il faut donc pouvoir imaginer une Algérie moins nettement délimitée que celle qui figure dans les atlas coloniaux et prendre les déplacements dans le temps et dans l'espace comme une condition de lecture qui permet de jeter un regard neuf sur la manière dont la domination coloniale s'est ancrée dans les lieux » (P.21). On ne perdra rien à laisser Mme Blais en prise avec ses spéculations. « Mirages de la carte - L'invention de l'Algérie coloniale XIX<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècle » d'Hélène Blais - Editions Fayard, 347 pages - 25€.

<sup>1</sup> Hélène Blais enseigne l'histoire contemporaine à l'université Paris Ouest-Nanterre et est membre du laboratoire IDHES (UMR 8533)



## VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER À L'ASSOCIATION ?

Il vous suffit de compléter le coupon réponse et de nous le renvoyer avec le chèque d'adhésion. D'avance, nous vous en remercions.

30€ pour les adhérents de soutien

50€ pour les adhérents retraités

100€ et plus pour les adhérents actifs ou bienfaiteurs

*Coupon à retourner à MAFA, 95 rue d'Amsterdam, 75008 Paris avec votre règlement*

Nom - Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Cotisation 2016 envoyée le \_\_\_\_\_ La somme de \_\_\_\_\_

Par chèque n° \_\_\_\_\_

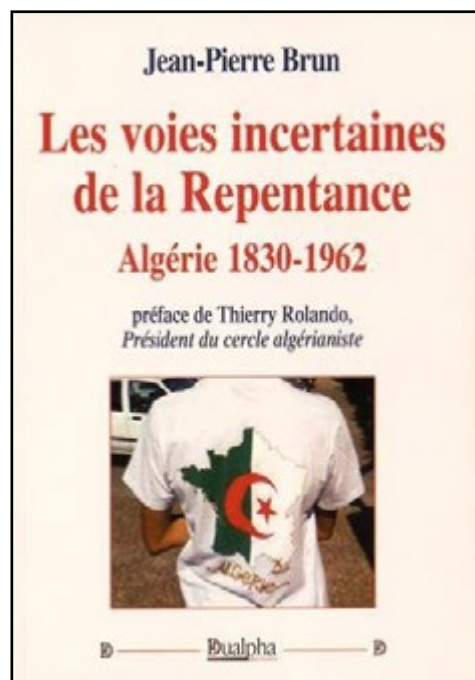
Signature :

Lecture jubilatoire et fort instructive de ce « *Plaidoyer implacable contre l'esprit de repentance que certains voudraient imposer à la France et aux Français concernant la guerre d'Algérie*<sup>1</sup> ». Une savoureuse entrée en matière pour ces « *Voies incertaines de la repentance...* », avec des citations de célébrités relevant d'une gauche alors mal pensante puisque favorable, voire enthousiaste vis-à-vis de la colonisation de l'Algérie. S'y ajoutent les perles émises par les adversaires FLN... Une mise en bouche en forme de clin d'œil qui déjà annonce le ton narquois de J.-P. Brun, ainsi que son travail de recherche et de documentation.

Si Hélène Blais (« *Mirages de la carte, l'invention de l'Algérie coloniale*») prétend que la création de l'Algérie par la France est une invention, une illusion puisque l'Algérie ne les aurait pas attendu et d'avancer une « Régence d'Alger » dès 1515 (entité étatique d'Afrique du Nord dont l'existence, de 1515 à 1830, a précédé la conquête de l'Algérie par la France selon Wikipédia), pour Jean-Pierre Brun : « *Quels groupements humains ? Quel territoire déterminé ? Quelles autorités ?* » Abd-el-Kader lui-même n'a-t-il pas envisagé de fonder

une nation nouvelle – si elle avait existé, quel besoin de la construire ? Il est dit qu'il vise aussi bien l'envahisseur français que le chaos des tribus. (P.36) Ah, le goûteux chapitre 5 sur l'enseignement ! (P 59-60) qui jette bas les préjugés éculés, colportés sans vergogne par les intellos des deux rives, ces naufrageurs de l'Histoire. Écoutons encore le poète Kateb Yacine (1929-1989) : « *La plupart de mes souvenirs, sensations, rêveries, monologues intérieurs, se rattachent à mon pays mais je ne puis les élaborer, les exprimer qu'en français... Parce que lorsqu'on m'apprenait l'arabe, je m'endormais... La langue arabe est une langue morte qui ne renaîtra que si on la sépare du Coran...* » (P.68). Jean-Pierre Brun déboulonne allègrement un à un les méfaits dont on fustige la colonisation. Il renverse tout aussi allègrement les allégations confiées par Patrick Clastres à Jeanine Verdès-Leroux, dans son livre « L'Algérie et la France » (R. Laffont, 2009) au chapitre du sport (P.73 et suivantes), passe au crible les réquisitoires accusateurs dont les multiples publications de la bienpensante intelligentsia nous inondent, proposant une lecture critique de leurs allégations dont il démontre l'idéologie et la mauvaise foi au détriment des faits. Avec humour mais fermement, J.-P. Brun dénonce les prétendues *évidences, astuces de paresseux* évitant ainsi à leurs souteneurs de fournir des preuves pour étayer leurs assertions. Un itinéraire en 13 chapitres, absolument délectable ! Des chiffres aussi, véritables témoins. Autre idée reçue, celle de l'inculture des Pieds-noirs. Non, nous n'étions pas d'incultes bourricots ! L'Algérie était un vrai bouillon de culture (P.116) où tous les arts étaient représentés. Je ne puis tout passer en revue de cet excellent livre, vous laissant à même de découvrir. On ressort dépoussiérés et fiers de cette lecture à faire connaître à notre descendance !

« *Les voies incertaines de la repentance : Algérie 1830-1962* » de Jean-Pierre Brun aux Editions Dualpha (2015) - Collection Vérités pour l'Histoire, 228 pages - 25€.



<sup>1</sup> Note de l'éditeur

Alain Herbeth évoque les raisons de l'engagement pour l'Algérie française d'un homme au parcours universitaire, scientifique et politique exceptionnel. Un livre honnête et courageux qui présente un portrait sans complaisance du général De Gaulle, face à un Jacques Soustelle réhabilité : « Le rôle joué par Jacques Soustelle n'est pas celui que l'on décrit habituellement, et c'est là l'essentiel de mon propos ».

Jacques Soustelle (1912-1990), nommé gouverneur général de l'Algérie par Pierre Mendès France pendant l'insurrection en 1955 a pour mission de réussir l'intégration de l'Algérie à la France et de donner aux habitants les mêmes droits et devoirs. L'ouvrage retrace les six années, de 1955 à 1961, qui ont changé sa vie et l'ont conduit jusque sur les routes de l'exil.



Un homme calomnié.

*« Jacques Soustelle est un homme bien oublié », nous dit Alain Herbeth : « Il a été victime de toute une série de calomnies, de dénonciation, etc. Plus de 4 000 bouquins ont été écrits sur la guerre d'Algérie, tous issus de mémoires qui ne parviennent pas à se mettre d'accord. »* Herbeth revient sur cette question essentielle : qu'est-ce que l'intégration ? *« C'est la volonté, pour Soustelle, de faire en sorte que tous les citoyens - c'est-à-dire tous les habitants d'Algérie, qu'ils soient Français musulmans ou d'origine européenne - soient considérés comme des citoyens Français avec une égalité totale de droits et de devoir. C'est ça l'intégration ! C'est d'une certaine manière un concept assez moderne et qui résonne dans notre actualité ! »*

Soustelle est l'homme de l'intégration qui réussira à se faire accepter des « ultras » et adorer des foules algériennes de toutes origines. L'éclairage de 1940 est évoqué pour mieux mettre en relief l'esprit entier de cet homme : *« Anti fasciste notoire avant 1939-40, il s'engage à Londres auprès de De Gaulle dont il sera un fidèle vingt ans durant, jusqu'au moment où il sera chassé par le général. »*

Nommé par Mendès France et Mitterrand.

Une nomination mal perçue par les Pieds-Noirs les plus radicaux. Soustelle a l'image d'un libéral : *« Il arrive dans l'indifférence générale en 1955. Il se bat et bâtit son projet d'intégration et à la fin de son mandat revient sur les bancs de l'Assemblée nationale (1956) faisant en sorte que le retour de De Gaulle soit effectif. Le 13 mai sera son triomphe d'une certaine manière et c'est le début d'une grande méprise : De Gaulle est appelé pour défendre l'Algérie française et rassurer les Pieds-Noirs ainsi que beaucoup de musulmans qui voulaient la stabilité et la paix et donc soutenaient De Gaulle. »* On connaît la fin de l'histoire. Ce sera la volonté du général d'en finir avec le fardeau algérien : *« Et la conséquence de cette politique sera tangible : un million de Pieds-noirs forcés de quitter leur terre avec une valise en carton et d'aller sur les rives de la Méditerranée françaises où ils ne seront pas bien accueillis, c'est le moins qu'on puisse dire ! »*

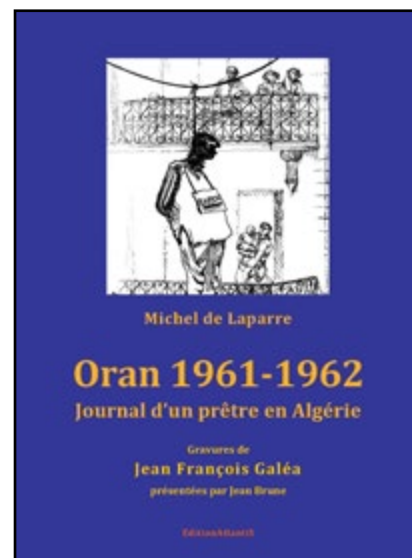
La fin du combat.

Le combat de Jacques Soustelle s'achève là. Il partira en exil en 1961 après le putsch des généraux *« dont il n'est pas responsable, et il n'est aucunement dirigeant de quelque espèce que ce soit de regroupement international »*, précise Alain Herbeth. Jacques Soustelle prend de la distance. Il témoigne pour l'histoire. Il reviendra en 1968 *« non pas grâce à l'amnistie mais tout simplement parce que le dossier judiciaire monté contre lui n'a pas eu de suite. Il bénéficie d'un non lieu et il rentre. »* Alain Herbeth conclut : *« L'intégration, ce mot lâché en 1955, résonne aujourd'hui avec l'actualité que nous vivons, notamment la place de l'Islam dans la République ».*

*« Jacques Soustelle, l'homme de l'intégration » par Alain Herbeth aux Éditions L'Harmattan (2015), 265 pages – 27€.*



Le Père Michel de Laparre de Saint Sernin (1928-2007), envoyé par l'église de France comme curé d'une paroisse à Oran en 1961, arrive dans une ville en état de siège où le FLN, l'ALN, l'OAS, l'Armée française, les CRS, les Gardes mobiles, les ATO (Auxiliaires Temporels Occasionnels) et les barbouzes s'affrontent dans une lutte meurtrière. Du 5 juillet 1961 jusqu'au 19 août 1962, il notera presque au jour le jour ses observations et ses réflexions. Ce témoignage authentique réserve beaucoup de surprises pour ceux qui cherchent à savoir et à comprendre ce qui s'est vraiment passé pendant la guerre d'Algérie. Il fait voler en éclats les déformations et difformations de certains historiens « politiquement corrects ». Il est temps d'ouvrir les yeux sur ces Français d'Algérie qui se défendaient la rage au cœur, plongés dans l'angoisse profonde et la désespérance. À lire ou relire absolument. « **Journal d'un prêtre en Algérie : Oran 1961-1962** » de R.P. de Laparre, aux Editions Atlantis, 2013, 228 pages - 22€.



Raphael Draï (1942-2015), Juif de Constantine, agrégé de sciences politiques, directeur de recherches à l'École doctorale de recherches en psychanalyse et psychopathologies de l'université Paris VII, auteur de nombreux ouvrages traitant de la psychologie politique, du judaïsme, des religions. Pour lui, De Gaulle « *restera un traître, un renégat, l'homme qui a trompé, dévoyé ou fourvoyé sciemment des millions d'individus ; celui qui s'est servi de leurs inquiétudes et de leurs angoisses pour revenir au pouvoir puis qui les a cyniquement sacrifiés lorsqu'ils s'opposèrent à ses incroyables revirements.* » (P 27 - 28).

### Histoire ou ... idéologie ?

Pas de révélation dans ce livre mais une argumentation implacable qui resitue les responsabilités en s'inscrivant à contre-courant des hagiographes de De Gaulle au parti pris idéologique. Raphaël Draï fait un distinguo entre « *l'exercice de la pensée* » et « *l'assouvissement de la mentalité idéologique* ». Un réajustement de lecture de la colonisation à la lumière d'un esprit critique, tout de bon sens et de renvoyer la classe politico-médiatico-historique à ce qui se passait à la même période en France : la situation du prolétariat avec « *la condition ouvrière des villes-cloaques françaises* » qui donna un « Germinal » ou la grève de Carmaux rudement réprimée... La sommation est claire : cessez donc de juger la colonisation ! Mais le nerf du livre, c'est, à l'éclairage de la psychanalyse, la mise en pièce minutieuse de la politique féodale gaullienne. Tous les discours du général sont décryptés. C'est l'état des lieux des tribunaux d'exception successifs et qui égrenent leurs délibérations suivant les directives ministérielles. État, justice et vérité – Draï dénonce avec une audace redoutable le machiavélisme immoral gaullien, rappelant la morale de l'être. On parlera de rébellion ou de révolte, l'un dépendant d'un ordre légal mais *dissocié de l'ordre légitime*. Une autre réflexion lumineuse de l'auteur met en évidence les raisons du discrédit jeté sur les PN par la politique gaullienne : « *C'est alors que commença le «travail» le moins honorable qui puisse se concevoir, politiquement et moralement. Il s'orienta vers le discrédit de ces populations d'Algérie auprès de l'opinion publique métropolitaine et commença à se déployer, avec tous les moyens de propagande de l'État, la thématique des Pieds-Noirs "fachos et braillards", tapant sur leurs casseroles (...) pour sauvegarder leurs privilèges et proroger le système colonial. Le mythe gaullien : discréditer une population pour justifier une politique injustifiable compte-tenu des conditions de son engagement...* »

Un livre élégant et intelligent, courageux et irréfutable par l'étendue de son argumentaire, la rigueur et la profondeur de sa réflexion, avec en plus un éclairage psychanalytique passionnant. Si on est curieux et capable de se remettre en question, de remettre en question ses préjugés, il ne faut pas hésiter : lire cet ouvrage ! « **La fin de l'Algérie française et les juridictions d'exception - Etats, Justice et Morale dans les procès du putsch d'Alger et de l'OAS** » de Raphaël Draï - Editions Manucius, 142 pages - 13€.



Père Péruffo

## VIE DES ASSOCIATIONS

### A LA MÉMOIRE DES MORTS ET DISPARUS D'AFN

#### LE ROSAIRE, UN KALACHNIKOV PACIFIQUE

Le 5 juillet dernier, un hommage était rendu aux victimes d'Oran et d'Algérie par l'association **A la mémoire des morts et disparus d'AFN**, à St Anatole dans le Tarn, présidée par Bernard Vallat. La journée débutait avec la messe à la chapelle, concélébrée par le Père Péruffo. Celui-ci intervenait au cours de l'office pour inviter les fidèles à revenir à la prière et au chapelet pour faire barrage à l'islamisme en rappelant les événements de la Bataille de Lépante :

« C'est en 1571 que les Turcs musulmans se préparèrent à occuper l'Europe pour y imposer l'Islam. Les envahisseurs, avec une armada imposante, firent voile vers les terres chrétiennes. Ils furent vaincus à Lépante, stoppés par une flotte chrétienne qui se portait à sa rencontre. En effet, devant ce danger d'islamisation, le Pape Pie V ordonna à la Chrétienté de prier la Vierge Marie pour venir au secours du peuple chrétien. Il proposa comme arme efficace, la récitation du Rosaire.

Ainsi fut fait.

La victoire fut attribuée à ND du Rosaire qui permit d'épargner l'Europe de l'hérésie musulmane.

Ainsi de nos jours, le même danger nous menace car derrière les raisons politiques d'indépendance se cache l'idéologie de la conquête des pays de la vieille chrétienté. Nous devons combattre cette erreur.

A notre tour il nous faut utiliser les mêmes armes qu'à Lépante : le Rosaire, car, nous le savons, ce ne sont pas les armes à feu qui donneront la victoire mais la prière du chapelet. Sa composition évoque cette Kalachnikov spirituelle : 5 chargeurs de 10 balles qui sont les 5 dizaines avec chacune 10 Ave Maria récitées avec foi et confiance. Nous vaincrons non pas avec les armes de guerre mais avec le chapelet. Marie restera la Reine de la France et de ses amis européens.

De plus, devant le projet d'occuper nos églises abandonnées en de nombreux endroits, faute de prati-

quants, il serait bon que les baptisés ne disent plus « je suis croyant et non pratiquant ». Ce faisant, ils laissent les places vides dans nos églises. Il semble logique que de nouveaux occupants qui ne partagent pas notre foi veuillent prendre les places inoccupées. A qui la faute ? C'est le réveil des chrétiens qui sauvera l'Europe et les autres nations.

Conclusion : Ce ne sont pas les armes de guerre qui vaincraient mais la prière du chapelet. Marie nous protégera et peut-être convertira à la vérité de l'Évangile ceux qui sont momentanément dans l'erreur et de bonne conscience. Revenons à la foi de nos aïeux ; il est encore temps.

St Paul (Eph, VI-12) nous dit : « *Ce ne sont pas les hommes que nous avons à combattre mais les principautés et les puissances, les maîtres de ce monde des ténèbres, les mauvais esprits répandus dans les airs.* » et dans le bréviaire du vendredi de la 15<sup>ème</sup> semaine ordinaire : « *Ce combat n'est pas le vôtre mais celui de Dieu. Vous verrez le salut que le Seigneur vous réserve.* » Prions ! »

#### PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Créée le 19 août 2008, le but est de garder en mémoire et de pérenniser le souvenir des défunts et disparus en AFN. A ce titre chaque année à la date du 5 juillet est organisée une journée du souvenir à St Anatole (Tarn).

Organigramme : président d'honneur, Bernard Carayon, maire de Lavarat ; président Bernard Vallat ; trésorier Lucien Garençon ; secrétaire Paul Vallat. Organisation des cérémonies : Félicien Gilles et Michel Gilles ; Chargé de Mission : Patrick Frayssinet.

Siège social : chez Vallat Paul - lieu dit Saverdun - 81500 Lavarat.



La balance de Thémis, un des symboles de la justice

## RUBRIQUE JURIDIQUE

# TOUT PRÉLÈVEMENT VAUT RESTITUTION

En application de l'article 12 de la loi n° 2005-138 du 23 février 2005, un de nos adhérents a demandé la restitution des déductions opérées sur son indemnisation.

Le directeur général de l'ANIFOM a rejeté cette demande en considérant que les déductions en cause n'avaient pas été opérées par l'ANIFOM sur son titre d'indemnisation mais par l'Agent Judiciaire du Trésor postérieurement à l'émission du titre.

Sur nos conseils, notre adhérent a déféré le refus de l'ANIFOM à la censure du tribunal administratif de Paris puis de la Cour administrative d'appel de Paris, requêtes qui ont été rejetées.

Ce litige a été soumis au Conseil d'Etat par la voie d'un pourvoi en cassation.

La haute juridiction par arrêt du 10 juin 2013 :

- a annulé la décision de la cour administrative d'appel de Paris pour erreur de droit.
- a utilisé son pouvoir d'évocation en statuant au fond sur la demande de l'adhérent à laquelle elle a fait droit en annulant les décisions de l'ANIFOM par le motif ci-après :

***le fait que ce ne soit pas l'ANIFOM qui ait opéré les déductions est sans incidence sur le droit à la restitution des prélèvements. Le Conseil d'Etat à qui il incombe d'interpréter les textes a fait prévaloir une conception finaliste de la loi de 2005 qui a pour objet de restituer aux bénéficiaires de l'indemnisation versée par l'ANIFOM au titre des lois du 15 juillet 1970 et du 2 janvier 1978 les prélèvements représentatifs de prêts de réinstallation dont ils sont redevables comme titulaires de ces prêts ou comme héritiers des titulaires.***

L'administration n'a pas exécuté spontanément la décision de la haute juridiction administrative. Pourtant la décision du Conseil d'Etat statuant en dernier ressort est revêtue de l'autorité absolue de la chose jugée. Cette autorité s'attache non seulement au dispositif de l'arrêt, c'est-à-dire à l'annulation des décisions de l'ANIFOM, mais au motif qui en constitue le support nécessaire et sans lesquels la juridiction n'aurait pas statué comme elle l'a fait. (Conseil d'Etat, 30 septembre 1998, DIALLO rec p 1111).

Ce motif, comme précisé plus haut, est le suivant et peut s'appliquer à beaucoup d'autres dossiers de même nature : **« la circonstance que l'ANIFOM n'aurait pas pris elle-même la décision de déduire de l'indemnisation du rapatrié le montant restant dû d'un tel prêt est sans incidence sur le droit à la restitution de ce prêt ».**

En fin de compte l'administration s'est inclinée et force est restée à la loi.



## Agriculteurs, exploitants agricoles



### MULTIRISQUE AGRICOLE\*

Protégez votre exploitation  
et votre habitation

- ✦ Une couverture d'assurance complète
- ✦ Des tarifs préférentiels pour les jeunes agriculteurs
- ✦ Bénéficiez de services d'assistance et d'une protection juridique
- ✦ Pensez à votre responsabilité civile en tant que professionnel

### FONRÉA\*

Fonds de retraite  
des exploitants agricoles

- ✦ Un revenu complémentaire dès votre départ à la retraite
- ✦ Une retraite à votre rythme
- ✦ Une fiscalité très avantageuse
- ✦ Une protection immédiate pour vos proches



[www.monceauassurances.com](http://www.monceauassurances.com)

\* La Multirisque agricole est un contrat proposé par Monceau Générale Assurances, société anonyme au capital de 30 000 000 €  
Entreprise régie par le Code des assurances RCS Blois B 414 086 355 - Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex

\* Fonréa est un contrat de retraite par capitalisation en points proposé par Capma & Capmi, sise 65 rue Monceau Paris 8<sup>ème</sup>,  
société d'assurance mutuelle Vie membre du groupe Monceau Assurances, et distribué par le réseau d'agents généraux du groupe, tous enregistrés à l'Orias.

Les contrats proposés par Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Epargne et Capma & Capmi, sociétés du groupe Monceau Assurances,  
sont distribués par le réseau d'agents généraux du groupe, tous enregistrés à l'Orias.